



REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation Séverine Evéquo - Qui défend l'Agroscope de Changins, fleuron de l'innovation agricole suisse et vaudoise !

Rappel de l'interpellation

Changins est un site de formation unique en Suisse qui constitue le centre de compétences national pour la formation des métiers de la vigne, du vin et de l'arboriculture. Depuis sa création en 1948, Changins a toujours mis l'accent sur l'absolue nécessité d'offrir un pôle de recherche et un enseignement d'excellence, intégrant aussi bien les aspects théoriques que pratiques. Changins compte 132 employés, plus de 100 hectares de cultures expérimentales et plusieurs corps de bâtiments. Changins, c'est aussi le nom de la Haute Ecole de viticulture et œnologie. Elle se trouve sur le même site mais ne dépend pas de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) et intègre aussi l'Ecole supérieure de technicien viticole et l'Ecole du vin pour tous.

Parmi les nombreuses réorganisations d'Agroscope depuis une vingtaine d'années, celle de 2014 restructurait fondamentalement les stations fédérales de recherches agronomiques. Pourtant, dans son rapport intermédiaire sur la nouvelle organisation d'Agroscope daté du 15 juillet 2016, le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) évaluait cette réorganisation menée en 2014 et prévoyait plutôt des perspectives de développement des infrastructures du site de Changins à moyen terme — 5 ans.

Or, c'est désormais de la fermeture définitive du site de Changins, pour des raisons économiques, dont il est question. L'agriculture suisse et vaudoise perdrait le fleuron de son innovation agricole, en particuliers en matière de production végétale, de protection des végétaux, de production animale, de systèmes culturaux, de protection des ressources naturelles et d'alimentation et même de l'économie et de la technologie agricole.

Les regroupements prévus à Posieux (FR) et plus généralement la stratégie de restructuration globale d'Agroscope mettent en péril la maîtrise étatique de la recherche en matière d'agriculture et cela n'est pas admissible au vu des intérêts économiques de l'industrie agro-alimentaire, de l'agrochimie et des semenciers multinationaux et leurs conséquences.

La soussignée interpelle le Conseil d'Etat par les questions suivantes :

- 1. Quelles sont les démarches entreprises par le Conseil d'Etat à l'annonce de la fermeture du site de Changins et a-t-il bon espoir qu'elles aboutissent ?*
- 2. En cas de fermeture, comment envisagerait-il l'après Changins en matière de prestations délivrées auprès des agriculteurs et viticulteurs de l'arc lémanique — recherche et formation ?*
- 3. Comment se positionnerait notre canton en matière de recherche et d'innovation agricole ?*
- 4. Que deviendraient les locaux et les terrains de l'actuel Agroscope Changins ?*

Introduction

Le Conseil d'Etat a pris connaissance avec préoccupation de la communication de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) du 9 mars dernier concernant les réformes structurelles d'Agroscope. Pour mettre en œuvre une agriculture productrice, novatrice et multifonctionnelle tout en respectant l'environnement, l'existence d'une recherche agronomique suisse scientifique orientée vers la pratique est indispensable. Les enjeux pour la recherche agronomique sont nombreux et demandent des solutions rapides et applicables dans la pratique. Le futur de la recherche agronomique ne préoccupe pas seulement le parlement vaudois, mais également le parlement national.

Lors de la session d'été 2018, le Conseil des Etats a examiné et adopté la motion de Géraldine Savary « Ancrage dans la loi de la recherche agronomique adaptée aux conditions locales » le 6 juin 2018. La motion charge le Conseil fédéral de modifier l'art. 114 de la loi fédérale sur l'agriculture de telle manière que la Confédération soit tenue de gérer des stations de recherches agronomiques, ce qui rendrait impossible de concentrer toutes les recherches agronomiques en un seul et unique endroit. Réunie le 13 novembre 2018, la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national a procédé à l'examen de ce texte et a proposé son acceptation par 19 voix contre 6.

Lors de la session d'automne 2018, le Conseil des Etats a examiné la motion de Brigitte Häberli-Koller « Transformer la station de recherche Agroscope en établissement autonome de droit public de la Confédération doté de la personnalité juridique ». Cette motion exige qu'Agroscope soit transformé en une institution de droit public autonome de la Confédération. Elle disposerait ainsi des mêmes conditions-cadres que les Ecoles polytechnique fédérales (EPF). Elle demande en outre qu'Agroscope conserve sa forme d'organisation actuelle, jusqu'à son transfert dans la nouvelle forme juridique. Le Conseil national devrait examiner cette motion adoptée par le Conseil des Etats lors de la prochaine session.

La motion « Suspension de la réorganisation d'Agroscope » de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national (CSEC-CN) demande que la réorganisation et la consultation des parties prenantes sur la nouvelle orientation et le financement d'Agroscope aient été évaluées. Cette motion est approuvée par le Conseil national et sera examinée par le Conseil des Etats lors de la prochaine session.

Dans l'intervalle, le 30 novembre 2018, le Conseil fédéral a pris une décision de principe sur la stratégie d'implantation d'Agroscope. À l'avenir, le centre de compétences de la Confédération pour la recherche agronomique se composera d'un campus de recherche central à Posieux (FR), de deux centres de recherche régionaux, l'un à Changins (VD), l'autre à Reckenholz (ZH), et de stations d'essai décentralisées.

Réponses aux questions

1. Quelles sont les démarches entreprises par le Conseil d'Etat à l'annonce de la fermeture du site de Changins et a-t-il bon espoir qu'elles aboutissent ?

Suite au communiqué de l'OFAG, M. le Chef du département de l'économie, de l'innovation et du sport (DEIS) a intensifié ses contacts avec M. le Conseiller fédéral en charge de l'agriculture, afin de renforcer la position du site de Changins. M. le Conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann a désigné le Chef du DEIS comme représentant vaudois dans le cadre d'un comité de projet externe. Ce dernier a pour but d'intégrer les avis des cantons ainsi que des associations intéressées au processus de réorganisation d'Agroscope. Le Chef du DEIS a également intégré – comme président de la Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture (CDCA/LDK) – un groupe de travail technique constitué pour la refonte d'Agroscope.

Ce comité de projet externe a chargé Agroscope de fixer des critères leur permettant de définir les emplacements optimaux pour l'avenir. Dans la perspective d'un développement ultérieur, trois variantes ont été examinées.

La décision de principe sur la stratégie d'implantation d'Agroscope communiquée par le Conseil fédéral le 30 novembre 2018 est le fruit d'échanges réguliers entre les représentants des cantons abritant des sites d'Agroscope, des filières intéressées et des milieux parlementaires. Les nombreuses interventions du Chef du DEIS durant l'année 2018, en parallèle au traitement et à l'adoption des différentes motions parlementaires précitées, ont sans doute pesé sur la décision du Conseil fédéral. En effet, entre le printemps 2018 et fin novembre 2018, le Chef du DEIS a consacré 17 séances à la défense du sort de Changins (visites sur place, auditions par la Commission du Conseil national, séances de la CDCA [LDK en allemand], déplacements au Parlement fédéral). Le Conseil d'Etat vaudois est très satisfait du retour en arrière de la Confédération. Cette décision de principe va permettre de réorienter la vision de la formation agricole vaudoise pour ces prochaines années. C'est un nouvel élément qui impactera le projet IMAGO puisque l'Etat de Vaud peut désormais envisager de regrouper sur deux sites l'ensemble des prestations publiques en relation avec l'agriculture. Le DEIS a donc entrepris des négociations avec la Confédération pour occuper le site de Changins avec toute la partie concernant les cultures spéciales, comprenant la viticulture, l'arboriculture et la production maraîchère ainsi que pour les grandes cultures.

2. En cas de fermeture, comment envisagerait-il l'après Changins en matière de prestations délivrées auprès des agriculteurs et viticulteurs de l'arc lémanique — recherche et formation ?

3. Comment se positionnerait notre canton en matière de recherche et d'innovation agricole ?

4. Que deviendraient les locaux et les terrains de l'actuel Agroscope Changins ?

Compte tenu de la décision de principe communiquée par le Conseil fédéral en novembre 2018, une réponse détaillée aux questions 2, 3 et 4 ci-dessus n'est plus opportune à ce jour. Néanmoins, le Conseil d'Etat, pleinement conscient que le canton de Vaud est un canton agricole et viticole d'importance nationale, mettra en œuvre tout ce qui est possible afin de poursuivre la promotion de la recherche et de l'innovation agricole et d'offrir des perspectives intéressantes à cette branche. Il l'a d'ailleurs déjà exprimé dans son rapport sur les postulats Jacques Nicolet et consorts – Perspectives et avenir de la formation professionnelle agricole dans le canton (10_POS_222) et Jacques Perrin et consorts – Développer à Moudon un centre d'information et de formation en matière d'agriculture, de production et d'élevage BIO (16_POS_177) en décembre dernier.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 30 janvier 2019.

La présidente :

N. Gorrite

Le chancelier :

V. Grandjean